

Étude : Histoire de famille : congés parentaux au Canada

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 10 février 2021

Au Canada, plusieurs types de congés sont offerts aux parents après la naissance ou l'adoption d'un enfant. Le nombre de parents qui prennent des congés de maternité, de paternité ou parentaux pourrait changer au cours des mois et des années à venir. En effet, l'urgence de la COVID-19 pourrait les pousser à changer leurs projets de fonder une famille. Bien que les couples passent plus de temps ensemble en raison de la distanciation physique, leur incertitude s'accroît quant à leur revenu futur et à leurs possibilités de gains dans un contexte de ralentissement économique et de chômage élevé.

Des données historiques montrent que dans des contextes économiques défavorables, les couples ont tendance à éviter les engagements à long terme, comme le fait d'avoir des enfants. Par conséquent, il faudra surveiller les tendances en matière de fécondité et les pratiques relatives aux congés des parents après la naissance ou l'adoption d'enfants au cours des années à venir. Le présent article offre un aperçu des congés parentaux pris de 2012 à 2017 et peut servir de repère pour de futures comparaisons.

Plus de 2,3 millions de parents canadiens se sont absentés du travail pour la naissance ou l'adoption d'un enfant

Selon l'Enquête sociale générale (ESG) sur la famille, 2,3 millions (80 %) des Canadiens qui étaient des travailleurs rémunérés ou autonomes ont pris une forme de congé payé (maternité, paternité, parental, vacances, programme de l'employeur) ou de congé non payé de 2012 à 2017 après la naissance ou l'adoption d'un enfant.

Les mères prennent des congés de maternité ou parentaux presque deux fois plus souvent que les pères

Si des mesures et des politiques ont été mises en place pour accroître l'accessibilité aux congés parentaux pour les deux parents, plus de femmes que d'hommes continuent de s'absenter du travail pour une naissance ou une adoption. De 2012 à 2017, 88 % des mères ont pris un congé de maternité, un congé parental ou une combinaison des deux, comparativement à 46 % des pères. Toutefois, au cours de la dernière décennie, plus de pères ont commencé à prendre un congé de paternité ou parental. Par exemple, de 2001 à 2006, 34 % des pères avaient pris un tel congé.

Au lieu des congés de paternité ou parentaux, les pères prennent souvent des vacances ou d'autres congés personnels payés ou non payés à la naissance ou à l'adoption d'un enfant. En fait, 42 % des pères ont puisé dans leurs vacances annuelles payées pour s'absenter du travail.

Les pères au Québec qui prennent congé pour une naissance ou une adoption sont plus susceptibles de prendre un congé de paternité ou parental que d'autres types de congés

À l'échelle du Canada, le Québec affichait la plus grande part de pères qui ont pris un congé de paternité, un congé parental ou une combinaison des deux (93 %) par opposition à d'autres formes de congé (p. ex. congé non payé, vacances). C'était le cas de moins d'un quart des pères canadiens à l'extérieur du Québec (24 %), qui étaient plus susceptibles d'utiliser un congé de maladie, des vacances annuelles ou les prestations d'un programme de l'employeur. Même si les pères peuvent partager le congé parental avec les mères pendant un maximum de 35 semaines dans toutes les provinces, le Québec était la seule province à offrir un congé de paternité payé non transférable pouvant aller jusqu'à cinq semaines au moment de l'enquête.



Les mères se sont absentes du travail plus longtemps que les pères

La période maximale du congé de maternité payé est de 18 semaines au Québec et de 15 semaines dans le reste du Canada. Le congé de paternité payé, offert seulement au Québec au moment de l'enquête, a une durée maximale de cinq semaines. Les congés parentaux payés peuvent être pris par n'importe quel parent pendant un maximum de 35 semaines. Bien que les couples puissent partager le congé parental à leur guise, ce sont principalement les femmes qui en prennent la majeure partie ou la totalité.

Selon l'ESG, les mères ont pris un congé de maternité ou parental (ou une combinaison des deux) plus long : de 2012 à 2017, plus de 80 % des mères sont retournées au travail au cours des 27 à 52 semaines suivant la naissance ou l'adoption de leur enfant. Pendant la même période, 48 % des pères ont pris un congé de paternité ou parental (ou une combinaison des deux) pour leur enfant pendant cinq semaines ou moins.

Si les pères prennent moins souvent de congés de paternité ou parentaux à l'extérieur du Québec, ceux qui en prennent ont tendance à en prendre un pour une plus longue période après la naissance ou l'adoption d'un enfant. La moitié des pères au Québec ont pris un congé de paternité ou parental de cinq semaines ou moins pour s'occuper d'un nouveau-né ou d'un enfant adopté de 2012 à 2017, comparativement à 38 % de leurs homologues à l'extérieur du Québec. Toutefois, 36 % des pères à l'extérieur du Québec ont pris un congé parental de 27 à 52 semaines pour la naissance ou l'adoption de leur enfant, par rapport à 17 % des pères au Québec.

Note aux lecteurs

La présente analyse mettait l'accent sur les parents qui étaient des travailleurs rémunérés ou autonomes avant la naissance ou l'adoption d'un enfant (de 2012 à 2017) qui ont pris un congé (payé ou non) de leur travail. La période de collecte de l'enquête s'est étendue du 1^{er} février au 30 novembre 2017. Par conséquent, les naissances et les adoptions survenues en décembre 2017 ne sont pas prises en compte.

La capacité de s'absenter du travail pour la naissance ou l'adoption d'un enfant est déterminée par les provinces. Le congé de maternité est réservé aux mères biologiques. Il est pris pendant la grossesse et après la naissance du bébé. Le congé de paternité est réservé aux pères biologiques. Il est pris après la naissance du bébé, et était offert seulement au Québec au moment de l'enquête. Le congé parental peut être pris après le congé de maternité ou de paternité. Il est offert aux deux parents, qu'ils soient biologiques ou adoptifs. Les deux parents peuvent prendre un congé parental, en même temps ou non.

Le 17 mars 2019, une nouvelle prestation parentale de cinq semaines — ou de huit semaines pour ceux qui touchent des prestations parentales prolongées — réservée aux parents non biologiques est officiellement entrée en vigueur au Canada. Ainsi, les prochaines données de Statistique Canada pourraient montrer une évolution de la façon dont les familles canadiennes utilisent les congés parentaux. Plus de renseignements sont disponibles sur le site web du Gouvernement du Canada.

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 4501.

L'infographie intitulée « [Histoire de famille : congés parentaux au Canada](#) », qui fait partie de la série *Statistique Canada—Infographies (11-627-M)*, est maintenant accessible.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca) ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).